



MAIRIE
DE
LAUBACH

La lettre de Laubach

D É C E M B R E 2 0 1 1

N U M E R O 1 3

Les principales informations des derniers mois

Ecole- Rentrée 2011

Comme annoncé précédemment, notre RPI Morsbronn-Hegeney-Laubach a pu bénéficier de l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Conformément à votre souhait, largement exprimé lors du sondage réalisé au mois d'avril (80% d'avis favorables), le Conseil Municipal a décidé de proposer que cette ouverture de classe se fasse à Laubach.

Depuis la rentrée de septembre, la salle de classe à l'étage est donc à nouveau en service. L'école de Laubach accueille cette année 38 élèves: 16 CE1 au 1^{er} étage avec Marie Kieffer, directrice de l'école, et 22 élèves de 5 et 6 ans au RDC avec Mme Winkelmuller, nouvelle enseignante. Mme Kuntz est à nouveau en poste à Laubach comme aide maternelle.

Une alarme incendie a été installée et quelques travaux réalisés sur demande de la commission de sécurité afin d'assurer la conformité, mais l'effectif ne peut pas dépasser 17 élèves à l'étage. Le plafond du 1^{er} étage a également dû être renforcé. Cette solution n'est donc que temporaire et une étude est en cours pour une solution durable nécessitant la construction d'une nouvelle école.

Pour permettre cette réouverture de classe à l'étage, les archives de la mairie ont été évacuées ainsi qu'une bonne partie des livres de la bibliothèque, afin de libérer de la place pour l'activité de bricolage.

La bibliothèque de l'école a été fermée provisoirement, et sera ré-ouverte lorsque la nouvelle école sera construite.

Le Conseil Municipal tient à remercier tout ceux qui ont collaboré à cette ré-organisation et tout particulièrement le groupe "Lecture-Culture-Loisirs" pour sa compréhension et son sens de l'intérêt général.

Vente de Noël

Cette année a eu lieu la dixième vente de Noël. Cette vente a permis de dégager un bénéfice net de 3062 € qui a permis de faire trois dons : 1200€ pour l'achat de livres pour la bibliothèque des enfants de l'école, 1000€ pour Michaël, jeune handicapé, et 700€ pour les œuvres de sœur Marie-Mariam (Martine Helmer)

Félicitations et merci à toutes les personnes qui se sont associées tout au long de l'année à cette action remarquable tant pour leur créativité que la variété de l'offre.

Un grand merci également à tous ceux qui ont participé par leur venue à cette journée de solidarité. Cette fraternité fait aussi partie de l'esprit de Noël.



Travaux en cours

Rue du vieux chêne :

Les travaux sont achevés, l'enrobé a été posé.

Ces travaux sont subventionnés à 37% par le Conseil Général. Le reste est financé par la taxe des riverains et la commune.

Prolongation rue du Hof :

L'extension des réseaux et de la voirie sont en cours.

Il reste à faire quelques finitions et à poser le réseau électrique enterré.

Les caniveaux et l'enrobé seront posés dans un an environ, après réalisation du gros-œuvre des premières constructions. Les permis de construire peuvent désormais être instruits favorablement dans ce secteur.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 37% par le CG. Le reste est payé par les riverains (PVR) et une partie par la Commune (environ 15%).

Déversoirs d'orage :

Fin août, le SDEA a réalisé un tronçon reliant le déversoir d'orage de la rue de l'Eberbach à l'avaloir situé près de l'ancienne école maternelle. Ces travaux ont été réalisés entièrement à la charge de la ComCom et sous la direction du SDEA. Une étude est en cours pour créer un bassin de rétention derrière le cimetière, capable de retenir et d'infiltrer partiellement les eaux de pluie provenant du fossé de la rue des Vergers (Haberfeldweg) en cas d'orage. Le surplus sera rejeté dans le déversoir à travers l'avaloir en place. Une vanne de contrôle sera également installée avant cet avaloir. En aval du déversoir, si des dégâts devaient être constatés, d'autres travaux seraient à engager.

Des servitudes sont également en cours de mise en place afin d'enterrer le réseau reliant le fossé de la rue des vergers au bassin de rétention à créer.

Le CM tient à remercier les trois propriétaires ayant accepté ces servitudes de passage de réseaux au bénéfice de la collectivité, ainsi que toutes les personnes concernées pour leur compréhension.

Columbarium :

Les travaux sont quasi achevés. Il manque l'éclairage intérieur, un vitrage et une console.

L'ancienne cloche de l'église qui date de 1736 a été restaurée et mise en valeur sur un support en fer forgé.

Un portillon, forgé à l'ancienne par Jean-François Hoeffler de Schirlenhof, a été installé.

Les casiers en grès des Vosges ont été montés par Jean-Claude Lanoix.



Changement au sein du Conseil Municipal

Suite à la démission de Marguerite Herber et de Charles Meyer, Freddy Wehrung a été élu premier adjoint.

Le lotissement

Le projet a été finalisé et la demande de permis d'aménager est en cours d'instruction.

Ce lotissement prend en compte de nombreux paramètres liés au développement durable et particulièrement :

- ◆ l'implantation des maisons pour permettre un regroupement des zones d'espace vert et une utilisation optimale des terrains.
- ◆ l'orientation des maisons afin de bénéficier au maximum du soleil
- ◆ la minimisation des circulations de véhicules à l'intérieur du lotissement ce qui permet d'implanter les maisons très près de la voirie, donc une meilleure utilisation des espaces verts
- ◆ la conservation d'un maximum d'arbres existants et l'obligation d'en replanter
- ◆ la conservation de la haie de noisetiers le long de la rue de Haguenau pour minimiser l'impact visuel du lotissement et préserver les riverains actuels de la rue de Haguenau
- ◆ la création d'un bassin d'orage afin de ne pas créer d'impact sur le réseau d'écoulement des eaux de pluie déjà saturé dans la rue de Haguenau

Ce lotissement sera réalisé progressivement et doit permettre de répondre d'abord aux besoins des habitants de Laubach. Nos jeunes doivent pouvoir rester ou revenir. Cette idée sur laquelle la Commune s'était engagée vis-à-vis des anciens propriétaires doit rester un de nos fils conducteurs.

Le projet prévoit une noue centrale qui sera replantée en arbres fruitiers et bosquets.

Pour favoriser l'intégration du lotissement dans le village, une liaison piétonne est également envisagée vers la placette de la rue du Hof.

Le dossier de consultation des entreprises est prêt et la consultation est en cours. Les réponses à l'appel d'offre sont demandées pour mi-janvier.

La commune pourra alors annoncer un prix de vente ferme pour les terrains.

L'estimation actuelle est d'environ 10 000€ TTC l'are.

Les 8 premiers candidats ont été reçus en mairie pour le choix de leur terrain.

Plan Local d'Urbanisme

Laubach est, avec Niedersteinbach, la seule Commune du canton ne disposant d'aucun document d'urbanisme.

Ceci conduit à des difficultés à chaque dépôt de CU ou permis de construire en dehors des zones considérées comme urbanisées. La notion de parties actuellement urbanisées (qui sont les seules parties constructibles) est sujette à interprétation et devient de plus en plus restrictive du côté de l'administration qui n'hésite plus à remettre en cause toutes les décisions ou démarches antérieures (PVR, CU rue des vergers, Lotissement, constructions en 2ème ligne, ...).

Le PLU permettrait de mettre fin à ces conflits récurrents avec l'administration, car il définit clairement les zones constructibles et fixe certaines règles (type de constructions autorisées par secteur, hauteurs maximales, reculs, architecture, affectations, etc....).

Il est une projection de l'aménagement souhaité sur la Commune pour une durée de 15 ans. Il est révisable périodiquement.

Par ailleurs, certains secteurs du ban pourraient être mieux préservés (ceinture verte, bosquets, prairies naturelles, vergers, etc...)

Le PLU permettrait également de mettre en place un droit de préemption au profit de la Commune afin de constituer une réserve foncière ou pour réaliser certaines opérations (parking public, bâtiments publics, lotissements ou voiries futures, etc...), ce qui est impossible actuellement.

Durée envisageable pour la mise en place : 2,5 ans mini, mais couramment 4 à 5 ans.

Coût prévisible : environ 12000 € à la charge de la Commune.

Dans sa séance du 2 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de lancer la démarche pour la mise en place d'un PLU.

